



LADAPT Ouest

## Prestations Ponctuelles Spécifiques HM-DI

> Sur les 4 départements de la Bretagne – Prestations financées par l'Agefiph.

Votre interlocuteur : Anne Laure DUAULT / 02.23.27.23.81/ duault.anne-laure@ladapt.net

### Modalités d'accès

#### Public accueilli

• Personnes présentant une déficience intellectuelle :

- Avec Reconnaissance Travailleur Handicapé
- Suivies par des opérateurs référents de parcours en charge de l'accompagnement vers l'emploi ou le maintien
- Inscrites dans une démarche active d'accès, de retour ou de maintien dans l'emploi
- Présentant des besoins, en lien avec leur handicap, auxquels seuls des prestataires spécifiques peuvent répondre

*Ne sont pas éligibles : les personnes orientées ESAT ainsi que celles en emploi en Entreprises Adaptées bénéficiaires de l'aide au poste.*

#### Conditions d'admission

- Sur prescription de CAP Emploi, SAMETH, Pôle Emploi, Missions Locales, Employeurs privés, Employeurs publics et les médecins de prévention

VBAT 28/03/2017

### > QUEL OBJECTIF

Fournir une expertise dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle, de formation ou de maintien dans l'emploi, permettant d'envisager des réponses pertinentes, réalistes en lien avec la (les) déficience(s) de la personne.

### > QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

3 prestations :

- **PPS 1 Appui à l'évaluation diagnostic des capacités**

*Durée de 15h maximum sur une période de 3 mois maximum*

- **S'assurer** que la personne peut s'engager sur un parcours d'accès à l'emploi et/ou à la qualification
- Avoir une expertise sur les aptitudes de la personne, les situations de handicap qu'elle peut rencontrer
- Bénéficier de conseils, préconisations sur les stratégies à mettre en œuvre dans le cadre de l'accompagnement de parcours de la personne

- **PPS 2 Appui à l'élaboration et/ou validation du projet professionnel**

*Durée de 25h maximum sur une période de 6 mois maximum – renouvelable*

- Disposer d'éléments objectifs sur les capacités mobilisables, les compétences reconnues, les limites rencontrées en fonction des contextes
- Elaborer et/ou valider un projet professionnel réaliste (avec le cas échéant des propositions de compensation)

- **PPS 3 Appui à l'intégration et au suivi dans l'emploi**

*Durée de 25h maximum sur une période de 12 mois maximum – renouvelable*

- Accompagnement des démarches de recherche d'emploi et/ou au cours de l'intégration en emploi
- Expertise liée aux situations de handicap rencontrées par une personne ou son environnement professionnel en fonction de l'évolution de la situation